

Commune de DUNIÈRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 10.09.2024

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

- Création d'un poste d'adjoint
- Indemnité des élus
- Dénomination « Parking du Cinéma »
- Accompagnement numérique
- Assurance statutaire
- · Accompagnement ressources humaines

AFFAIRES FONCIERES :

• Régularisation foncière La Côte -déclassement d'une partie de voie communale n°30

AFFAIRES FINANCIERES :

- Dotation de Soutien aux événements climatiques
- DETR intempéries
- Cap43
- Programme de coupe 2025

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.
 Recensement de la population
- Appel des conseillers municipaux quorum

Monsieur Le Maire fait procéder à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17);
- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

<u>Présents</u>: Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DUIEUX, Pascal GOUY, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (18).

Absentes: Nelly BEAULAIGUE, Fanny MOURIER (2).

<u>Excusés</u>: Florian CHAUDIER (pouvoir à Dimitri CLOT), Jean Paul GRANGE (pouvoir à Pierre DURIEUX), Éric PARRAT (pouvoir à Robert VALLAT) (3).

Monsieur Le Maire remercie les élus présents à ce conseil municipal de rentrée.

Il a apprécié les attentions reçues lors du décès récent de sa maman partie après « 95 ans d'une vie bien remplie ».

• Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juillet 2024 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

Monsieur Le Maire informe que ces deux premiers sujets sont ajournés du fait de la complexité de certaines règles à prendre en compte dont la parité. Ceux-ci seront à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Création d'un poste d'adjoint

Ce dossier est ajourné et reporté lors du prochain Conseil Municipal.

Indemnité des élus

Ce dossier est ajourné et reporté lors du prochain Conseil Municipal.

Dénomination « Parking du Cinéma »

En complément de la délibération DCM 20220530-6 du 30 mai 2022 (adressage) et conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il

appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Monsieur Le Maire propose de créer : Parking du cinéma

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la dénomination « Parking du cinéma ».

Monsieur Le Maire rappelle l'inauguration de la Bobine Créative fixée au 13 septembre 2024 à 14 heures à laquelle devrait participer Monsieur Le Sous-Préfet, la référente des micro-folies, les élus du HPVc. Monsieur Le Maire espère que les professeurs se rendront compte de la chance d'avoir un outil tel que la micro-folies à leur disposition.

Catherine MARCON ajoute que les partenaires de la MFS et APC seront également présents. Une démonstration de la micro-folies sera projetée. Elle informe que prochainement, elle devrait obtenir un rendez-vous avec le HPVc pour parler du fonctionnement de La Bobine Créative.

Isabelle MEYNET regrette qu'un tel évènement soit planifié en semaine ; de nombreux conseillers municipaux travaillent.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il a fallu caler cet évènement avec les agendas respectifs des financeurs.

· Accompagnement numérique

L'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) est un établissement public de l'Etat créé depuis le 1er janvier 2020 afin de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets.

Dans le domaine du numérique, l'ANCT a pour mission d'impulser, d'aider à concevoir et d'accompagner les projets et les initiatives portés notamment par les collectivités territoriales et leurs groupements. Elle favorise le développement des usages et des services numériques dans les territoires.

Dans ce cadre, l'Incubateur des territoires de l'ANCT accompagne les collectivités et leurs groupements dans l'accélération de leur transition numérique par le biais d'un accompagnement numérique sur mesure.

La Commune de DUNIERES a sollicité cet accompagnement.

L'accompagnement consiste à :

- identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée ;
- identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire ;
- formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées;
- identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

L'accompagnement prend effet à la date de sa signature par les parties et prend fin trois mois après la journée d'immersion marquant le début de la mission d'accompagnement.

Le financement du dispositif d'accompagnement numérique sur-mesure est assuré intégralement par l'ANCT. Le budget de l'accompagnement est estimé à 8 000 euros.

Ces collectivités accompagnées



Mayet SARTHE PAYS DE LA LOIRE

- Simplifier la prise de rendez-vous par les administrés.
- Faciliter la collaboration entre agents et élus.
- Gérer des projets entre élus (agenda partagé, organisation d'évènements).
- Simplifier la gestion de la réservation des salles municipales.

Craon

MAYENNE PAYS DE LA LOIRE

- Gèrer les mots de passe de façon sécurisée
- Simplifier le traitement des demandes des habitants pour le secrétariat.
- Gérer les congès de façon dématérialisée.

CC Les Trois Provinces et ses 12 communes

CHER CENTRE-VAL DE LOIRE

- Mutualiser la compétence informatique au niveau de l'intercommunalité et des communes membres.
- * Renforcer la protection des données.
- Sauvegarder les données de façon sécurisée.
- Faciliter le travail des agents techniques et piloter leurs interventions.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ANCT ainsi que tous documents liés au dispositif d'accompagnement sur mesure.

Monsieur Le Maire présente cet accompagnement numérique proposé par l'ANCT. Les agents techniques et d'entretien pourraient en bénéficier notamment. Bien entendu, cela s'accompagnera de la formation des agents. Les services doivent évoluer et les outils aussi (smartphones pour la transmission des données et des informations par exemple ...).

Christophe MOULIN indique que ces outils s'ils sont mis en place dans la collectivité auront un coût. Il craint que la collectivité soit déçue par un rendu « bateau ».

Monsieur Le Maire ajoute que ceux-ci pourraient être utilisés au niveau des chaufferies pour recevoir les alertes en cas de dysfonctionnement, les méthodes d'arrosages automatisées, la gestion des entrées du complexe sportif, la mise en place d'un robot tondeuse etc ...

Fabienne MANOHA ne comprend pas l'intérêt d'un tel audit ; les techniciens connaissent déjà les besoins qu'ils ont.

Thierry SABOT souhaiterait que l'avis des responsables de services notamment technique soit sollicité avant la prise de décision.

Monsieur Le Maire lui répond que les responsables de services seront nécessairement associés.

Marie Laure OUDIN constate que c'est un audit de plus et qu'il existe plein d'outils : chaque fournisseur propose son application. Elle aurait préféré que le HPVc recrute un agent compétent dans les métiers de l'informatiques et qu'il soit mis à disposition des communes membres de façon pérenne.

Cédric BROUSSARD pense que cette démarche permettra de définir ce qui sera utile pour notre collectivité.

Catherine MARCON s'interroge sur le coût de $8000 \in \mathbb{N}$ Il lui est précisé que la Commune de DUNIERES ayant été retenu dans cet appel à projets ne supportera pas le coût de cet audit intégralement pris en charge par l'ANCT dont le montant est estimé à $8000 \in \mathbb{N}$

Robert VALLAT demande où en est l'utilisation de la GED. Il lui est précisé que les services administratifs utilisent l'outil et archivent numériquement tous les dossiers à conserver. Il est précisé que cela prend du temps aux agents d'abonder cette ressource.

Emeline MOUNIER rappelle que comme pour tout audit il faut ensuite de la rigueur pour suivre les recommandations et les mettre en pratique.

Isabelle MEYNET trouve que cela permet au moins de s'interroger sur les besoins ; au pire il n'en ressort rien mais au moins la Collectivité a pris le temps d'étudier le sujet.

Le Conseil Municipal, à la majorité (contre : Fabienne MANOHA, abstentions = Corinne BEAL, Thierry SABOT, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER) autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ANCT ainsi que tous documents liés au dispositif d'accompagnement sur mesure.

Assurance statutaire

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire (CDG43) a lancé un marché pour souscrire un contrat groupe d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents publics.

La proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociée par le Centre de gestion est acceptée. Cette proposition peut se résumer ainsi :

Assureur: CNP - Relyens

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2025

Conditions applicables au 1er janvier 2025 :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 20 jours par arrêt (actuel : franchise en maladie ordinaire : 20 jours par arrêt) en maladie ordinaire et remboursement des

indemnités journalières à hauteur de 90% (actuel 80%) de la base des prestations sur tous les risques : 6.41% (à compter du 01/01/2024 = 6.49%)

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire :1,15% Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et valide les conditions proposées par CNP - RELYENS.

- Accompagnement ressources humaines
- 1- Contexte:

Notre commune compte actuellement 28 agents, hors contractuels et emplois d'été.

L'organisation, la communication présentent des failles compte tenu des services différents (école, bibliothèque, cantine, coworking, entretien, administratif, agence postale, services techniques) qui ont été installés et dont les effectifs sont rattachés directement à la secrétaire générale, ce qui est trop objectivement.

Le risque de perte de motivation est présent ou réel pour certains agents.

Les services techniques demandent une attention et un soutien particulier.

Des conflits se sont produits et gérés dans la difficulté et pas toujours en totalité pour certains.

Les enjeux de l'intervention du prestataire, dans ce contexte, sont les suivants :

- Pour la commune : une motivation de tous (élus, agents) et une cohésion des équipes restaurées pour un service à la population efficace.
- Pour la DGS : retrouver de la sérénité et de la légitimité dans sa fonction à l'égard des agents.
- Pour les élus : s'assurer que l'organisation humaine fonctionne et apporter soutien à la DGS ou responsable de services.
- En terme de méthode d'accompagnement : mettre en mouvement les équipes dès le début de l'accompagnement et rendre chacun autonome et responsable de l'amélioration.
 - 2- Le cœur de l'approche
 - Co construire l'intervention avec les acteurs.

- Ecouter et adapter le dispositif d'intervention en intelligence de situation
- Stimuler l'intelligence collective des équipes :

Partager les enjeux et le diagnostic du fonctionnement

Fixer et appliquer un cadre relationnel à la hauteur des enjeux

Résoudre les tensions en équipes, ensemble.

Echanger des signes de reconnaissances

Vivre un accompagnement ou chacun a/prend sa place

Un accompagnement qui met en mouvement dès le début

- Générer, retrouver, partager le sens est un des leviers essentiels pour faire avancer cette équipe positivement et pour dépasser les tensions
 - 3- Accompagnement préconisé

Action A: Mettre au point l'intervention ensemble dans une dynamique positive avec les personnes clés : maire, adjoints, DGS, responsable de services.

Action B : Partager le diagnostic et coconstruire une feuille de route

- Développer le niveau minimum de cohésion nécessaire à la suite
- Identifier les actions à mettre en place sur les sujets choisis précédemment.
- Adapter/Valider la suite de l'intervention : méthodes, personnes sollicitées, planning, communication à l'équipe.

Action C: Mettre en œuvre des actions et des changements.

- Favoriser la mise en œuvre des actions et changements définis en réunion
- -Soutenir la secrétaire générale dans son évolution de posture et dans la mise en place de nouveaux processus de management et d'animation.
- Identifier au fur et à mesure, les besoins nouveaux, les ajustements à apporter et aider la DGS à trouver des solutions.
- Identifier les aménagements souhaitables dans la gouvernance du maire et de ses adjoints sur le management de la structure et de l'équipe

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour cet accompagnement.

Monsieur Le Maire explique que pour faire parler une équipe ce n'est pas si simple. Il convient également de fixer des règles telles que s'écouter en réunion, par exemple. L'encadrant doit aussi être reconnaissant envers ces agents et le verbaliser. La communication dans une équipe n'est pas aisée « on parle mais on ne communique pas » il convient d'analyser ce qui ne va pas. Quand on touche au quotidien, l'agent n'est pas rassuré. Cette démarche va prendre du temps, de l'énergie, elle remue mais les effets restent.

Marie Laure OUDIN ne comprend pas pourquoi Monsieur Le Maire évoque à nouveau ce sujet. Il lui répond que la dernière fois il en a parlé mais hors conseil et que ce soir il convient de décider si la collectivité souhaite engager cette démarche d'accompagnement RH.

Robert VALLAT demande si c'est le consultant qui a écrit ce texte de présentation « fumeux ». Monsieur Le Maire lui répond que les méthodes de management ont évoluées ; qu'aujourd'hui l'encadrant ne tape plus du poing sur la table pour se faire entendre. Les temps ont changé il faut s'adapter.

Emeline MOUNIER demande si Monsieur Le Maire a parlé aux équipes de son souhait d'engager cette étude. Il lui répond que NON le travail se fera en petit comité, la DGS, les responsables de services, les élus ... Au final, la solution sera trouvée par les agents eux-mêmes.

Thierry SABOT regrette que l'avis des agents ne soit pas sollicité notamment celui du responsable des services techniques.

Christophe MOULIN rappelle qu'il a tenu un rôle de délégué RH et que certes le dossier doit se mette en route mais que cela représente un gros travail et que les adjoints devront se rendre disponibles. Il ne faudra pas décevoir les agents.

Pascal GOUY ajoute que les efforts doivent être partagés entre élus et agents et que tout le monde doit y mettre de la bonne volonté.

Hélène DREVET rappelle l'importance du « savoir-faire » avant le « savoir-être ». La critique n'est pas toujours négative être élu ce n'est pas inné être manager non plus.

Marie Laure OUDIN prévient les élus qu'il faudra être humble suite à ce que les agents vont faire remonter.

Robert VALLAT prend pour exemple les services techniques qui représentent environ 11 agents * 1607 soit près de 17 000 heures annuelles. De tels chiffres doivent parler aux chefs d'entreprises présents autour de la table, il demande si un diagnostic sera produit pour mettre en corrélation ce chiffre avec un travail fourni ? Il demande également si un contrôle et une définition des missions des agents qui pourraient être qualifiés d'électrons libres seront élaborés.

Monsieur Le Maire lui explique que le sujet de l'étude n'est pas celui-ci. Au départ, cela passera par l'élaboration d'un organigramme puis une analyse et une réflexion seront menées pour définir les missions des agents. Monsieur Le Maire précise que le HPVc a mené la même démarche.

Christophe MOULIN précise que le contexte était un peu différent dans le sens où il y a eu de nombreuses embauches récentes dans cette collectivité. Les marges de manœuvre sont différentes et pour autant il ne faut pas « empiler les chefs et sous-chefs » ...

Isabelle MEYNET dit que la méthode consiste à faire émerger des solutions du collectif.

Monsieur Le Maire ajoute que cette étude coût 12375.00 € TTC (honoraires + frais) et qu'il va chercher des financements. Cette étude sera financée sur le BP 2025 et représente environ 6 jours de travail sur site.

Thierry SBOT trouve que le timing n'est pas bon à 18 mois de la fin du mandat. Il ajoute que beaucoup d'études sont lancées cela représente beaucoup de travail administratif derrière.

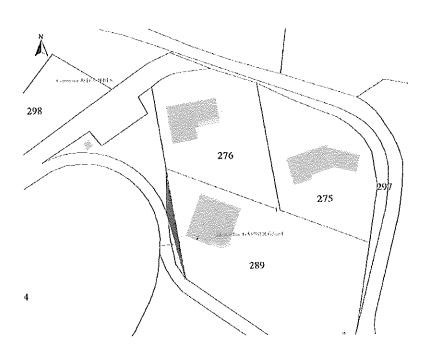
Patricia SOUCHON apprécie le dynamisme du maire qui entraîne toute l'équipe derrière lui.

Le Conseil Municipal, à la majorité (contre : Robert VALLAT, Thierry SABOT, Fabienne MANOHA et Emeline MOUNIER) valide le lancement de cette étude RH.

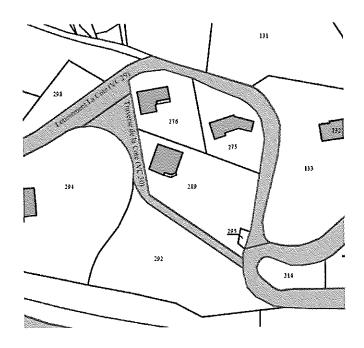
AFFAIRES FONCIERES :

Régularisation foncière La Côte -déclassement d'une partie de voie communale n°30

Monsieur le Maire rappelle la délibération DCM 20240701-11 du $1^{\rm er}$ juillet 2024 décidant de soumettre à enquête publique le déclassement de 34 m² du domaine public au lieu-dit La Côte en vue de son aliénation au profit de Monsieur et Madame GARNIER Gérard :



Il rappelle également la délibération 20231123-7 du 23 novembre 2023 approuvant le nouveau classement des voies communales qui intègre le chemin dont sont issus les 34 m2 à céder à M. et Mme GARNIER Gérard (VC 30 - Traverse de la Côte) :



Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière, Monsieur le Maire informe que les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable si l'opération envisagée n'a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

L'aliénation des 34 m2 de la voie communale n°30 - Traverse de la Côte ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation, le déclassement peut donc être prononcé par le conseil municipal sans enquête publique.

Il est demandé au Conseil Municipal de prononcer le déclassement et l'intégration dans le domaine privé de 34 m2 de la voie communale n°30 - Traverse de la côte et de valider la cession de 34 m² de la voie communale n°30 - Traverse de la Côte pour l'euro symbolique à M. et Mme GARNIER Gérard.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et prononce le déclassement et l'intégration dans le domaine privé de $34m^2$ de voie communale $n^{\circ}30$.

AFFAIRES FINANCIERES :

Dotation de Soutien aux événements climatiques

Suite aux fortes pluies du 10 mars et 11 juillet 2024, des voies communales et leurs annexes, ainsi que le pont de Béraud ont été endommagés.

Le montant des dépenses pour ces réparations est estimé 134 822.41 € :

COUT DE L'OPERATION		
Nature de la dépense		
Réfection de voiries (rue de la croix, rue forestière, rue de la petite gare, impasse de Rochefoy, Impasse de Miramand, Chemin du Compty, vers Pont de Miramand) Route de la Vernelle)	33 612.41 €	
Réfection d'un pont (Béraud)	19 280,00 €	
Déblaiement et reconstruction rue de Béraud	81 930.00 €	

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la solidarité des évènements climatiques pour financer ces travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les travaux de remise en état des voies communales et du pont de Béraud endommagés par les intempéries et d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter de l'Etat une aide du montant le plus élevé possible, au titre de la dotation de solidarité des évènements climatiques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces travaux de remise en état des voles communales et du Pont de Béraud et autorise Monsieur Le Maire à solliciter de l'Etat une aide au titre de la Dotation de Solidarité des évènements climatiques.

• DETR - intempéries

Suite aux fortes pluies du 10 mars et 11 juillet 2024, des voies communales et leurs annexes, ainsi que le pont de Béraud ont été fortement endommagés.

Le montant des dépenses pour ces réparations est estimé 80 822.41 € (sauf consolidation arches et assistance maitrise ouvrage Ingé43)

Dans le cas où le dossier de Dotation de Soutien aux évènements climatiques ne serait pas retenu, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR pour financer ces travaux et présente le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Honoraires (études – AMO)	10 910.00 €	Etat (DETR)	48 493.45 €
Travaux	69 912.41 €	Autofinancement	32 328.96 €
TOTAL	80 822.41 €	TOTAL	80 822.41 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces travaux et autorise Monsieur Le Maire à solliciter de l'Etat une aide au titre de la DETR.

Cap43

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM 20240226-5 sollicitant pour la réhabilitation du complexe sportif une subvention du Département d'un montant de 120 000.00 € au titre du dispositif CAP 43.

Il informe le Conseil Municipal de l'attribution pour cette opération d'une aide de l'Europe de 482 272.60 € et d'une aide de l'Etat (DETR) de 167 500.00 €.

Il indique que la Commune peut également bénéficier pour ce projet du fonds de concours « attractivité » de la Communauté de Communes dont le montant de restant à consommer avant le 31 décembre 2024 s'élève à 684 452.00 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter du fonds de concours « attractivité » pour cette opération mais de renoncer au CAP 43 qui sera reporté sur un autre investissement. Il présente le nouveau plan de financement :

DEPENSES HT		RECETTES		
HONORAIRES AMO	2 850.00 €	FEDER (Travaux)	450 722.06 €	46.52%
HONORAIRES MOE	19 750,00 €	FEDER (Frais indirects)	31 550,55 €	3.26%
DIAGNOSTIC PREALABLE ECOLOGIQUE	5 098.50 €	ETAT	167 500.00 €	17.29%
ACQUISITION GARAGES	10 000,00 €	FONDS DE CONCOURS	125 337.06 €	12,94%
DEPLACEMENT TRANSFORMATEUR	37 564.10 €	AUTOFINANCEMENT	193 777.42 €	20,00%
TRAVAUX	838 810.70 €			
FRAIS INDIRECTS	54 813.79 €			
TOTAL	968 887.09 €	TOTAL	968 887.09 €	100.00%

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau plan de financement présenté, d'accepter de solliciter du fonds de concours « attractivité auprès du HPVc et donc de renoncer au Cap43 du Département.

Emeline MOUNIER demande si le fonds de concours concerne la ligne « attractivité ». Il lui est précisé que OUI.

Isabelle MEYNET demande des explications sur les frais indirects. Il lui est précisé qu'il s'agit par exemple des fluides, des locations...

Monsieur Le Maire remercie les élus locaux pour leur soutien permettant de percevoir ce montant de subventions.

Il ajoute que le chantier a commencé. Les équipes techniques ont démonté les pare-ballons, les mains courantes prévues laquées seront finalement galvanisées permettant d'accroître leur longévité. Ces points permettent de réaliser les premières économies sur le marché. Un éclairage définitif de la pelouse a donc été acté qui sera compatible avec le système EBOO.

Le synthétique devrait être opérationnel fin octobre, début novembre.

Christophe MOULIN rappelle qu'il devient urgent de se pencher sur les règles d'utilisation du lieu.

Le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement présenté, accepte de solliciter du fonds de concours « attractivité auprès du HPVc et donc de renoncer au Cap43 du Département.

Programme de coupe 2025

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2025 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier. Sur le territoire communal, une parcelle forestière est concernée par ce programme :

Forêt de La Villette _ Parcelle 5_U _ Passage en éclaircie dans les douglas uniquement _ Suppression car volume insuffisant

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la proposition de coupes.

Robert VALLAT rappelle qu'une coupe à La Villette votée en 2021 a été réalisée cette année idem pour le Crouzet. Une coupe au Crouzet est en attente.

Prochainement, il pourrait être proposé aux habitants les rémanents des coupes pour du bois de chauffage. Il faudra être vigilant au niveau assurance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de coupes.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :

Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.
 Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 15 février 2025. La Commune étant divisée en 5 secteurs il conviendra de recruter 5 agents recenseurs avant la fin de l'année 2024. Profil recherché: non réfractaire à l'outil informatique – connaissance de la commune souhaitée – disponible du 1er janvier au 28 février 2025 principalement en soirée et le samedi – permis de conduire + véhicule indispensable – téléphone portable – rigoureux (pour tenue du carnet de tournée).

Monsieur Le Maire propose de désigner 5 élus pour les encadrer.

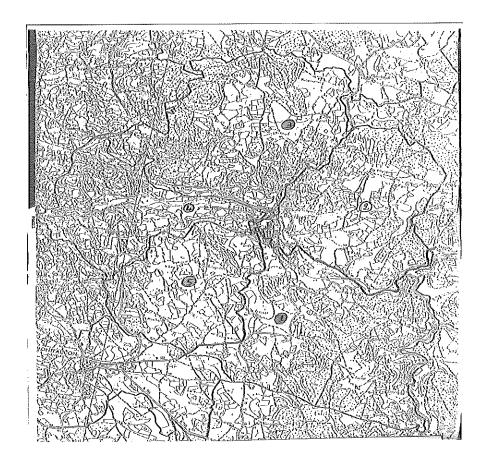
Les réunions d'information élus en visio sont prévues : mercredi 2 octobre à 14h ou mardi 8 octobre à 17h ou mercredi 9 octobre à 14h ou jeudi 10 octobre à 10h (docs envoyés par e-mail le 6-9-2024 pour connexion).

Il est demandé aux Conseillers Municipaux intéressés de se faire connaître.

Monsieur Le Maire rappelle l'enjeu en terme de dotations, notamment, du recensement de la population. Les élus devront fournir un travail régulier.

Isabelle MEYNET demande si cela peut être proposé à une personne dans le cadre d'un complément d'activité et quel est le niveau de rémunération. Il lui est répondu que OUI. L'INSEE verse à la Commune une dotation qui ne couvre pas les frais. Par le passé, les agents étaient rémunérés en fonction des bulletins individuels, des feuilles de logement, des dossiers d'adresses collectives rendus et de leur présence aux réunions. A cela s'ajoute un forfait de 250 € pour les frais de carburant mais qu'à ce jour rien n'est arrêté.

Patricia SOUCHON, Hélène DREVET, Jean Paul GRANGE, Thierry SABOT et Marie Laure OUDIN se portent volontaires pour encadrer un agent recenseur.



Prochain Conseil Municipal: ??? à définir en fonction de l'avancée de l'étude relative au transfert eau et assainissement.

Monsieur Le Maire informe de l'arrivée prochaine d'une nouvelle ostéopathe au 1 Rue de l'Eglise au 1^{er} octobre. Pour ce faire, quelques travaux de remise en état ont été engagés : électricité, chauffage, carrelage ...

L'agent titulaire de l'entretien des bâtiments et référente cantine a son arrêt de travail qui est prolongé. Un recrutement pour un remplacement est lancé.

Monsieur Le Maire rappelle le voyage organisé en octobre à Turckheim. Marie Laure OUDIN regrette un délai de réponse un peu court : avant le 16 septembre. Monsieur Le Maire explique que les inscriptions sont ouvertes en premier aux agents, élus et membres du comité d'animation (gestionnaire de la comptabilité de ce séjour) et ensuite la population sera conviée pour remplir le car d'une capacité de 53 personnes.

Le projet de l'aménagement de la zone de loisirs du Solier se poursuit avec la restitution de l'étude environnementale par EODD. Celle-ci n'impose pas de préconisation particulièrement restrictive. Pascale MERLE rappelle que l'ex-Président de la Région Auvergne-Rhône Alpes a promis 250 000 € pour ce projet.

Catherine MARCON se félicite de l'arrivée d'un nouveau directeur au collège : Monsieur Laurent BERNON. Les élus locaux accompagnés de Monsieur Olivier CIGOLOTTI et des représentants du HPVc sont allés à sa rencontre dans le cadre de la rentrée scolaire.

L'an passé, l'établissement comptait 170 élèves contre 183 cette année.

Le nouveau directeur souhaite faire un travail de fond pour améliorer les portes ouvertes et créer une dynamique qui suscite l'envie. Il est également directeur du collège de SAINTE-SIGOLENE et sera assisté sur site par un sous-directeur qui le secondera en cas d'absence.

Marie Laure OUDIN indique avoir apprécié l'implication des collégiens lors des dernières portes ouvertes.

Catherine MARCON espère le retour des enfants domiciliés à MONTFAUCON et RAUCOULES même si elle est consciente que le travail se fera sur plusieurs années notamment si l'ainé de la fratrie est scolarisé ailleurs.

Christophe MOULIN est convaincu que « la nouveauté va faire du bien ».

Monsieur Le Maire indique qu'il y a un travail à faire au niveau du ramassage scolaire par le HPVc.

Patricia SOUCHON se félicite du bon fonctionnement des composteurs publics et de l'implication des 4 référents.

Un seul souci a été constaté : l'apport de déchets verts, une fois, dans le composteur vers le centre culturel.

Thierry SABOT a constaté que des véhicules se garent devant.

Pierrick MARCON envisage de condamner une place de stationnement devant.

Monsieur Le Maire informe que la gendarmerie va lancer une campagne de sensibilisation par rapport au stationnement.

Robert VALLAT relance Pascal GOUY sur la finalisation du marquage au sol Rue de l'Industrie et Rue du Onze Novembre, vers l'immeuble Le Felletin. Ce dernier lui indique relancer régulièrement l'entreprise mais les conditions météorologiques, non favorables, ont repoussé le chantier. Il conviendra ensuite de régler le stationnement anarchique des véhicules du Garage de l'Avenue.

Monsieur Le Maire revient sur l'épisode de pollution de la Dunière suite à une fuite d'hydrocarbures (40 litres enviran) stockés dans de vieux bidons. Ces derniers ont été bougés lors de la visite de Thabitation concernée dans le cadre des études de l'entrée Nord. Il a apprécié le travail soigné des pompiers. Tout risque est écarté: tout a été évacué.

Robert VALLAT souhaite l'organisation d'une réunion en interne pour évoquer le transfert de l'eau et de l'assainissement au HPVc.

Monsieur Le Maire rappelle la conférence sur le train samedi 14 septembre et celle sur l'école des sœurs le 21 septembre.

Christophe MOULIN recommande le nouveau restaurant de OUMEY : la table des 2L.

Monsieur Le Maire lève la séance.

Fait à DUNIERES, le 13 septembre 2024

Le Maire, Pierre DURIEUX

